

La Plateforme Emploi Accompagné 18 c'est:

Une dynamique partenariale et départementale forte. Cette plateforme est en lien avec les acteurs de proximité permettant ainsi de répondre aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées.

**LA PLATEFORME EMPLOI ACCOMPAGNÉ EST CO
PORTÉ PAR LES ASSOCIATIONS SUIVANTES DANS
LES DÉPARTEMENTS 36 ET 18:**



CONTACT

CHER (18)

Coordinatrice: Chantal LADEVÈZE-BELLOT
Téléphone: 06 71 99 73 51

Mail: contact.dea18@adpep36.fr

Les missions du référent emploi accompagné s'articulent autour de quatre axes:

- accueil et accompagnement des bénéficiaires
- lien avec les intervenants médico-psycho-sociaux
- mobilisation et coordination des partenaires
- accompagnement de l'entreprise.

**LA PLATEFORME EMPLOI ACCOMPAGNÉ
EST FINANCÉ PAR :**



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



Plateforme Emploi Accompagné 18



vous êtes en situation de handicap



vous êtes employeur



QU'EST-CE QUE L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ ?

UN ACCOMPAGNEMENT ET UN SUIVI

Cet accompagnement est entièrement financé par les partenariats publics.

Permettre aux travailleurs handicapés l'accès à l'emploi en milieu ordinaire tout en sécurisant leur parcours professionnel. La **Plateforme Emploi Accompagné** garantit aux travailleurs handicapés et aux entreprises un accompagnement et un suivi à long terme.



La **Plateforme Emploi Accompagné** est particulièrement attentif aux personnes qui :

- ne sont pas accompagnées par un dispositif médico-social,
- ne bénéficient pas d'aides d'accès à l'emploi,
- présentent des troubles du spectre de l'autisme, du neuro-développement,
- relèvent d'un handicap psychique.

La **Plateforme Emploi Accompagné** propose également des formations adaptées, pour favoriser l'employabilité de la personne.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

- Ouvert dès l'âge de **16 ans** pour les jeunes adultes
- **Demandeurs d'emploi** bénéficiant d'une **RQTH** et qui ont un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail
- **Travailleurs** accueillis en **ESAT** (Établissements et Services d'Aide par le Travail)
- **Personnes** bénéficiant d'une orientation de la **MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ou d'une prescription Pôle Emploi, Cap Emploi ou Mission locale



LES EMPLOYEURS

- **Privé ou public** souhaitant sécuriser durablement l'emploi d'un salarié en situation de handicap

L'employeur est accompagné au même titre que le salarié par un **référé** unique chargé de l'**accompagnement de chacun en fonction de leurs besoins** :

- Une **formation** pour sensibiliser au handicap
- Un **suiti adapté** à chaque situation
- Diverses **démarches de sensibilisation** (réceptions, conférences, colloques, forums...)

4 MODULES DE PRESTATION

Évaluation de la situation de la personne

Diagnostiquer et conseiller pour construire son projet professionnel

Détermination du projet professionnel et aide à la décision

Valider un projet professionnel cohérent et réaliste

Assistance du bénéficiaire dans sa recherche d'emploi

Étudier le marché du travail en lien avec les possibilités de travail en autonomie

Accompagnement dans l'emploi et sécurisation du parcours professionnel

Sécuriser l'intégration ou l'évolution professionnelle grâce à un accompagnement

L'accompagnement est personnalisé, les modules sont indépendants les uns des autres et les prestations fournies au regard des besoins de la personne.